

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 janvier 2012

APPLICATION DE L'ARTICLE 68 DE LA CONSTITUTION (loi organique) - (n° 3948)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
M. Urvoas
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 6

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer au mot :

« des »,

le mot :

« les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.